



RELEVÉ DE DECISIONS

DU CONSEIL DE L'IUT

Du 14 février 2012

1/ Modification d'une partie de l'article 2 du règlement intérieur de l'IUT :

Le Président du Conseil de l'IUT soumet au vote du conseil la modification suivante d'une partie de l'article 2 du règlement intérieur de l'IUT : « Pour être prise en compte l'absence doit être signalée le jour même à l'administration du département et être confirmée par pièce justificative remise ou transmise- le cachet de la poste faisant foi - dans les 48 heures ».

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

Votants : 24

Pour : 24

2/Désignation des membres du Comité d'orientation de l'ARIUT

Deux candidats se sont déclarés au titre des enseignants- chercheurs, Mrs Thierry Val et Jean-Michel Inglebert, deux candidats se sont déclarés au titre des autres enseignants Mrs Xavier Daran et Alain Roux.

Le Président du conseil de l'IUT soumet au vote du conseil ces 4 candidatures.

Votants : 23 votants

2 scrutins : soit 46 bulletins, avec 43 bulletins désignant un candidat et 3 abstentions.

Le Conseil a voté ainsi : enseignants-chercheurs : Thierry Val : 8

J-Michel Inglebert : 13

Le Conseil a voté ainsi : autres enseignants : Xavier Daran : 14

Alain Roux : 8

Sont élus Mrs J-M Inglebert et Xavier Daran.

Jean-Michel est le candidat en qualité de chef de département.

Michel Durand est le seul candidat au titre des personnels Biatos.

Aurélien Bertron est le seul candidat au titre des étudiants.

3/Concession de logement

Le Président du Conseil de l'IUT soumet au vote du conseil la qualification des 2 concessions de logement de l'IUT, nécessité absolue de service ou utilité de service ou convention d'occupation précaire des locaux.

Le conseil approuve à l'unanimité la nécessité absolue de service, 22 votants, 22 voix pour la nécessité absolue de service.

Fait à Blagnac, le 29 février 2012

Le directeur de l'IUT
Blagnac

Laurence Redon

